RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 20 MARS 2025

portant approbation d'élections de membres correspondants à l'Académie d'agriculture de France

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n°2014-579 du 4 juin 2014 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal des élections en date du 4 décembre 2024,

Arrête :

Article 1er

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de membres correspondants :

Section « Productions végétales »

Mme Françoise BRUGIÈRE ;

M. Jacques GAUTIER ;

Mme Anne-Claire VIAL.

Section « Forêts et filière bois »

Mme Anne BOSSY ;

M. Jean-François DHÔTE.

Section « Elevage »

M. Jean-Luc ANGOT ;

M. Guillaume DUTEURTRE ;

M. Pierrick HAFFRAY ;

Mme Françoise MÉDALE.

Section « Sciences humaines et sociales »

M. Alain FAURE ;

M. Daniel LENOIR.

Section « Sciences de la vie »

M. Jean-Paul CADORET.

Section « Environnement et territoires »

M. Vazken ANDRÉASSIAN ;

M. Bertrand OMON.

Section « Alimentation humaine »

Mme Nathalie GONTARD.

Section « Agrofournitures »

Mme Sylvie BRUNEL ;

M. Jean-Michel COUADE ;

M. Éric DEVRON ;

Mme Delphine GUEY.

Section « Économie et politique »

M. Philippe COLLIN ;

M. Pierre WEILL.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 20 MARS 2025

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Annie GENEVARD